

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 septembre 2006

PARTICIPATION ET ACTIONNARIAT SALARIÉ - (n° 3175)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 90

présenté par  
M. Dubernard, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales

-----  
**ARTICLE 8**

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« au huitième alinéa »

les mots :

« aux neuvième et dixième alinéas ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.